

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 21 septembre 2004 à 19 h 40, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Madame Line Lecours
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de sept citoyens du secteur de Shawinigan-Sud.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 86 0904 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0904-06 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

Président

5.1 Information – Rendez-vous panquébécois Secondaire en spectacle.
13.2 Répartition de micro-ordinateurs.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 87 0904 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 7 septembre 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0904-07, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Michel Ferron fait une intervention au nom des parents des élèves visés par le point d'embarquement dans l'autobus scolaire au coin de la 5^e Avenue et de la 136^e Rue dans le secteur de Shawinigan-Sud. Monsieur Ferron soulève la dangerosité liée à ce point d'embarquement et explique les motifs à l'appui de leur allégation. Finalement, il est demandé de changer le point d'embarquement et une suggestion est faite à l'aide d'une carte explicative de nouveaux points d'embarquement. Monsieur Ferron dépose la demande écrite, laquelle est signée par les parents des élèves visés.

Monsieur François Maurier, résident du secteur de Shawinigan-Sud, s'adresse ensuite au conseil des commissaires afin de demander la modification du parcours de l'autobus scolaire (446) dans le secteur des 136^e, 137^e et 138^e Rues. Monsieur Maurier fait alors un historique du dossier et fournit la position des parents quant à la problématique en cause. Monsieur Maurier demande finalement, au nom des parents des élèves visés, de réévaluer le degré de sécurité de l'intersection de la 136^e Rue et de la 5^e Avenue ainsi que de la 138^e Rue et de la 5^e Avenue du secteur de Shawinigan-Sud, et ce, dans le but de modifier la trajectoire du circuit actuel quant aux points d'embarquement dans l'autobus scolaire. Monsieur Maurier dépose sa demande par écrit au conseil des commissaires avec des documents d'information complémentaire à ce dossier.

Monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie les intervenants et indique que le conseil des commissaires va procéder à l'étude de leurs demandes, dès ce soir, en suivi à la séance.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Une recommandation est alors faite pour la mise en place d'un comité d'étude relatif à la présence des commissaires dans le milieu. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Comité d'étude
relatif à la
présence des
commissaires dans
le milieu

RÉSOLUTION 88 0904 : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard
PROPOSE que soit formé un comité d'étude relatif à la
présence des commissaires dans le milieu;

QUE la composition, le mandat et l'échéancier de ce
comité soient ceux indiqués au document 0904-08.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général soumet une recommandation pour le renouvellement
du mandat des vérificateurs externes pour une période de trois ans. Au terme des échanges
sur ce dossier, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce
sens.

Renouvellement
du mandat des
vérificateurs
externes Boutet
Drolet, comptables
agréés pour 2004-
2005, 2005-2006
et 2006-2007

RÉSOLUTION 89 0904 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que la Commission scolaire de l'Énergie retienne les
services de la firme Boutet Drolet, comptables agréés, à titre de vérificateurs externes pour
les années scolaires 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, monsieur Jean-Pierre Hogue rappelle aux commissaires la composition et le
mandat du Comité de suivi au plan stratégique. La première rencontre de ce comité aura lieu
le 29 septembre prochain à 9 h au centre administratif.

Les membres du conseil des commissaires adoptent ensuite les priorités 2004-2005.

Priorités 2004-
2005

RÉSOLUTION 90 0904 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE
que soient acceptées les priorités 2004-2005 décrites au
document 0906-09.

Adopté unanimement

Le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, est après cela invité à présenter les
résultats de la consultation faite auprès des écoles relativement à la problématique
concernant les élèves qui se présentent à l'école sans avoir déjeuné. Il est alors dressé un
portrait des différentes mesures palliatives appliquées par les écoles.

Dans un autre ordre d'idées, et sur recommandation du directeur général, il est procédé à
l'engagement d'une direction d'établissement.

Engagement de
Ghislain Gravel au
poste régulier de
directeur d'école
primaire

RÉSOLUTION 91 0904 : CONSIDÉRANT qu'un poste de direction d'école est
vacant à l'école institutionnelle de la Passerelle, le
Sablon d'Or et Masson;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que monsieur Ghislain Gravel soit engagé au poste régulier de directeur d'école primaire, et ce, à compter du 23 août 2004;

QUE l'affectation de monsieur Gravel soit à l'école institutionnelle de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables et Masson à Sainte-Thècle;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.) quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de monsieur Ghislain Gravel;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant, ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Danielle Bolduc présente un compte rendu de la dernière rencontre, tenue le 2 septembre dernier, du comité organisateur du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle 2005. Il est notamment fait mention de l'élection à la présidence de monsieur Robert Dupont.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, commente alors le document transmis par le ministère de l'Éducation concernant les données comparatives relatives aux frais chargés aux parents.

Poursuivant, madame Demers présente les résultats aux épreuves uniques du MEQ de juin 2004. S'ensuivent des échanges, au terme desquels monsieur le président Jean-Yves Laforest exprime la satisfaction des commissaires quant à la performance générale des élèves de la commission scolaire. Il est procédé au dépôt du document afférent à ces résultats.

Résultats aux épreuves uniques du MEQ – Juin 2004

RÉSOLUTION 92 0904 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé les résultats aux épreuves uniques du MEQ – Juin 2004, décrits au document 0904-10.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, madame Demers présente l'organisation pédagogique 2004-2005. Il est notamment indiqué les affectations des conseillers pédagogiques et des responsables de dossiers pédagogiques. Sont également expliqués les différents volets découlant de l'orientation à l'effet d'offrir diverses formes d'accompagnement afin de rejoindre le plus d'intervenants dans une perspective de formation continue. Un dépôt de document est effectué.

Document relatif à l'organisation pédagogique 2004-2005

RÉSOLUTION 93 0904 :
pédagogique 2004-2005.

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déposé le document 0904-11 relatif à l'organisation

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les sujets relatifs au Secrétariat général et aux Communications sont considérés. Me Serge Carpentier fournit alors des renseignements concernant le processus de sélection des présents offerts au personnel retraité ainsi qu'au personnel ayant 25 ans de services. Après avoir reçu les renseignements requis, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Achat des œuvres d'art et des montres pour le personnel retraité et le personnel ayant 25 ans de services

RÉSOLUTION 94 0904 :
cadre de l'activité reconnaissance au personnel retraité a été formé, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes et des œuvres d'art dans le cadre de l'activité reconnaissance au personnel retraité a été formé, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité a complété ses travaux et soumis sa recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé l'achat des œuvres d'art sélectionnées auprès des artistes identifiés au document 0904-12, et ce, dans le cadre de l'activité de reconnaissance au personnel retraité;

QUE, de plus, à titre de présent aux personnes ayant 25 ans de services dans le secteur de l'Éducation, soit autorisé l'achat de montres auprès de l'entreprise Fernand Racine inc. selon la liste des personnes admissibles établie par le Secrétariat général.

Adopté unanimement

Le secrétaire général et directeur des Communications, Me Serge Carpentier, recommande après cela que la commission scolaire mandate le directeur des Services des ressources matérielles pour la représenter dans une cause présentée à la Division des petites créances à la Cour du Québec. Ce mandat est requis compte tenu que la représentation par avocat ne peut être faite devant cette instance. Une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Secrétaire

Mandat de
représentation à la
Division des
petites créances

RÉSOLUTION 95 0904 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est partie défenderesse dans une cause présentée à la Cour du Québec, Division des petites créances (dossier 410-32-002969-032);

CONSIDÉRANT que la représentation par avocat ne peut être faite devant cette instance et que, de ce fait, il y a lieu de mandater un représentant pour agir au nom de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soit mandaté à représenter la Commission scolaire de l'Énergie concernant le dossier 410-32-002969-032 de la Cour du Québec, Division des petites créances.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées après les renseignements fournis par monsieur Bertrand Rodrigue.

Engagement

RÉSOLUTION 96 0904 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Isabelle Gagnon, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 27 septembre 2004.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement

RÉSOLUTION 97 0904 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, conformément à la convention collective le concernant, à la personne suivante :

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 99 0904 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire organise le transport de ses élèves à l'aide d'autobus et de minibus sous contrat avec des entreprises de transport;

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt de la population de son territoire, la commission scolaire entend favoriser l'utilisation des places disponibles à bord des autobus et minibus affectés à ses circuits de transport;

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise la commission scolaire à transporter toutes autres personnes jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles;

CONSIDÉRANT que la Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé est un organisme sans but lucratif, dont l'objet principal est de promouvoir la mise sur pied d'un service de transport aux collectivités locales afin de favoriser leur bien-être et le développement socio-économique de cette région;

CONSIDÉRANT que la corporation entend mettre en œuvre son service de transport collectif en signant des ententes avec les organismes responsables du transport de personnes sur leur territoire (commissions scolaires, municipalités, établissements de santé, C.L.S.C.);

CONSIDÉRANT que les pouvoirs de la commission scolaire lui permettent de conclure une entente avec la Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé dans les limites prévues à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée auprès des conseils d'établissement des écoles concernées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisée la signature du protocole d'entente avec la Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Émond informe après cela les commissaires quant à l'orientation des Services de l'informatique pour la première phase de répartition des ordinateurs dans le cadre d'un achat massif. Sous réserve des consultations à être effectuées, une priorité serait accordée à l'ordre d'enseignement secondaire et à l'enseignement aux adultes. Les commissaires expriment leur consentement à une telle orientation.

Président

Secrétaire

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 100 0904 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 101 0904 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 102 0904 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 50, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 103 0904 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 104 0904 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire